

L'industrie manufacturière locale : Mutation et transition à accélérer !

Budget Memorandum 2024 - 2025

Avril 2024

PRÉAMBULE

Pilier incontournable de l'économie mauricienne, et reconnue comme une des clés du renforcement de notre souveraineté économique, le secteur manufacturier a contribué à une production record de 152 milliards notée en 2022, et constitue un atout stratégique majeur vu notre insularité.

Dans un contexte de regain pour Le Made in Moris, que ce soit pour l'export ou le marché local, la production locale a gagné ses lettres de noblesse mais les menaces et challenges du 21ème siècle sont importants.

La mutation qui est déjà bien entamée pour notre secteur en termes de solutions technologiques, doit s'accélérer tant en termes d'évolution technologique que de mesures à prendre pour les transitions énergétique et écologique (énergies renouvelables, pompes à chaleur, batteries, écomatériaux... Éviter les déchets - les Réduire - les Recycler et Compenser, etc.).

De plus, le problème récurrent d'accès à la main d'œuvre reste un axe prioritaire à résoudre pour assurer la pérennité du secteur.

Nous avons ainsi donc une double urgence à traiter pour assurer et accélérer la croissance industrielle, aujourd'hui limitée par ces freins stratégiques au développement.

Pour que le secteur manufacturier continue à être vecteur de changement et d'innovation pour l'avenir de Maurice, nous vous proposons dans ce mémorandum une liste de mesures audacieuses pour son évolution dont les retombées seront bénéfiques pour le pays sur le long terme.

On retiendra 3 idées fortes pour accompagner cette mutation :

- S'appuyer sur notre capacité à coopérer au travers d'un partenariat PUBLIC / PRIVÉ, renforcé au regard des expériences concrètes auxquelles nous contribuons depuis 12 ans, pour continuer à accompagner la transformation de l'industrie et de ses services avec le soutien de l'Etat et en particulier du Ministère de l'industrie et celui des Finances(Cf. Partenariat fructueux de 3 ans sur le projet "En Route vers le Made in Moris").
- Booster fortement grâce à de nouvelles mesures fiscales incitatives les investissements industriels pour entraîner un effet multiplicateur sur l'ensemble plus large de l'écosystème (croissance induite par l'achat local des ménages, des touristes, des entreprises et du secteur public, création d'emplois et de nouveaux métiers répondant aux besoins de l'usine du futur, et du secteur émergent des filières de recyclage).
- Encourager et fluidifier les processus d'accès à la main d'œuvre étrangère pour les manufacturiers dans le but de désengorger et assurer le bon fonctionnement du secteur, de façon palliative le temps d'assurer la transition technologique.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I - Le secteur manufacturier DOE en transition: Vers une industrie plus automatisée, plus résiliente et plus responsable :

- 1.1** - Faciliter la transition industrielle : Incitation fiscale décisive pour l'automatisation des DOEs, la R&D et la Transition écologique.
- 1.2** - Du Programme Lindistri Dime de l'AMM au Programme National Industrie du Futur : Dotation de 15 Millions sur 3 ans.
- 1.3** - Un cadre clarifié pour la R&D et des moyens d'assistance technique "Experts" pour accompagner les industriels dans leurs efforts d'innovation et de croissance.

CHAPITRE II - Consolidation du Made in Moris, plus inclusif, accessible aux touristes, et son pendant le "Buy Mauritian Program" :

- 2.1** - Développement du réseau de boutiques Made in Moris : Valorisation de la production locale et sensibilisation au recyclage et au tri.
- 2.2** - Priorité aux produits Made in Moris à l'aéroport : Un engagement à concrétiser pour booster l'attractivité de notre destination.
- 2.3** - Programme en Route vers le Made in Moris : Prise en charge des frais de labellisation des PME pour la première année.
- 2.4** - "Buy Mauritian Programme": Création d'un observatoire des achats publics afin de piloter et mesurer l'un des indicateurs de nos Objectifs de Développement Durable (ODD / SDGs) et permettre une meilleure adéquation de l'offre et de la demande.

CHAPITRE III - Sécuriser la pérennité de l'industrie locale et de son écosystème par l'accès la main d'oeuvre à titre palliatif :

- 3.1** - Ouvrir l'accès à la main-d'œuvre étrangère aux DOEs.
- 3.2** - Faciliter l'intégration des femmes dans le secteur industriel à égalité de salaire , par des mesures incitatives et un programme ad'hoc de sensibilisation/ recrutement (INDISTRI-ELLE)

Chapitre IV - En avant toute vers une industrie décarbonée et durable

- 4.1** - Programme national de substitution à l'énergie fossile par le solaire (100 Installations Photovoltaïques sur 5 ans): Taux bonifié pour les primo-accédants.
- 4.2**- Programme d'augmentation des capacités pour les industriels déjà équipés : subvention indirecte, jusqu'à 70% du coût d'installation sous forme d'amortissement accéléré.

CHAPITRE V - Difficultés structurelles à régler

- 5.1** - Food Standard Agency.
- 5.2** - Protection de la qualité via des Standards à l'import.



CHAPITRE I - Le secteur manufacturier DOE en transition : Vers une industrie plus automatisée, plus résiliente, plus responsable

1.1 - Faciliter la transition industrielle : Incitation fiscale décisives pour l'automatisation des DOEs, la R&D et la Transition écologique :

La mesure principale parmi celles que nous proposons est une mesure phare et historique pour la postérité :

Il s'agit d'étendre la fiscalité réduite à 3 %, que vous avez instaurée il y a deux ans pour le secteur des appareils médicaux et de la production pharmaceutique, à l'ensemble du secteur industriel.

Cette initiative fiscale vise à favoriser l'automatisation industrielle progressive des DOE's vers L'Industrie 4.0. En effet, quelle que soit la taille de l'entreprise, l'accès à l'industrie 4.0 implique des investissements importants et s'implémente de manière graduelle en s'appuyant sur des technologies telles que l'intelligence artificielle et la traçabilité de données (Data).

Ainsi, le déploiement de réseaux de capteurs et les flux de données (data) qu'ils produisent, auront pour effet d'optimiser l'usage des matériaux et des infrastructures logistiques de façon à générer d'importants gains de productivité mais aussi à réduire l'empreinte écologique des activités industrielles.

Ce modèle tient en effet compte de l'ensemble des nouveaux enjeux qui définissent l'économie de la prochaine décennie, dont celui de la transition écologique, du développement d'un modèle économique circulaire, mais aussi celui de l'intelligence artificielle.

Cette incitation fiscale décisive permettra entre autres de soutenir une nouvelle vague d'investissements productifs, dont le développement de l'agro-alimentaire et des métiers associés en vue de notre plus grande autosuffisance alimentaire avec un effet vertueux de réduction de notre déficit commercial et un renforcement de nos capacités d'exportation.

De manière induite, cette fiscalité incitative encouragera également l'effort R&D, impératif et vital pour la compétitivité de notre industrie locale, appelée à se réinventer pour son avenir.

Par ailleurs, l'AMM salue l'initiative du Gouvernement qui a mis en place un mécanisme de financement préférentiel à travers IFCM.

Ceci est une excellente mesure pour promouvoir l'investissement dans les outils de productions plus performants et automatisés tout comme l'Investment tax credit qui a été reconduit en 2022 puis élargi en 2023 pour tout le secteur manufacturier.



Ces mesures ne répondent toutefois pas aux contraintes telles que le hiatus entre le surdimensionnement des investissements et la taille de notre marché ainsi qu'à la liquidité réduite de certaines entreprises, en particulier les moyennes et petites entreprises.

Aussi, nous proposons une subvention sous forme de 15% à travers une double détaxe de la TVA sur l'Investissement productif afin de soutenir les entreprises qui ne peuvent bénéficier du mécanisme de l'Investment tax credit.

Par ailleurs, afin d'encourager les entreprises, notamment les PME, à oser investir, il est opportun qu'une offre adaptée leur soit proposée au travers d'un **"cash improvement scheme" de la Development Board of Mauritius (DBM) à un taux de 3% sur 7 années et accessible à partir d'un montant empruntable d'un montant minimum de 100 000 Rs.**

Il est également grand temps de reconnaître et de classer les activités de recyclage comme une activité manufacturière car elles sont aujourd'hui pénalisées par une classification en tant qu'entreprises de services alors qu'elles produisent des flux d'exportation de produits recyclés créant ainsi de la Valeur ajoutée.

Ces nouvelles activités de transformation des déchets des uns en matières premières pour d'autres et en sous-produits vont en effet **faire émerger un nouveau secteur industriel qui nécessite une reconnaissance à part entière.**

1.2 - Du Programme Lindistri Dime de l'AMM au Programme National Industrie du Futur : Dotation de 15 Millions sur 3 ans :

Au cœur de la transformation technologique, nous sollicitons une amplification du programme **Lindistri Dime** lancé par l'AMM, qui a pour objectif d'**accompagner la montée en compétences du secteur manufacturier sur des thématiques innovantes** sous forme de conférences, de formations, de visites d'entreprises, de rapports de recommandations et de projets pilotes à enclencher. Cela dans le but d'accélérer le mouvement de la transformation du secteur vers l'industrie 4.0.

Ce parcours orienté sur le sujet de l'industrie du futur représente un budget de 7,6M Rs et démarrera en **mode expérimental au premier semestre 2024**, avec un support du HRDC à hauteur de 2,9M Rs (soit environ 40% du montant total couvert).

Le projet comprend 5 modules : Digitalisation & Collaboration, IoT & Information Capture ; Mesurer, analyser, Informer et piloter : De l'instrumentation au "Big Data Analysis" ; Automatisation & Robotique ; Décarbonation : Energy Management, améliorer et optimiser la consommation.



Fort du succès noté lors des deux premiers parcours réalisés en 2021 sur l'Éco-conception et en 2022 sur la Gestion Durable de la Chaîne d'Approvisionnement & Achats Responsables, qui ont su rassembler une trentaine d'entreprises à chaque reprise, nous sollicitons aujourd'hui une **dotation ad'hoc de 15 Millions sur 3 ans**, afin de booster le shift de cette transformation dont notre industrie manufacturière a besoin, **incluant également les PME dans ce programme.**

A cet effet, **nous souhaitons recruter un chef de projet**, chargé de coordonner toutes les parties prenantes de ce programme, afin d' **amplifier le mouvement expérimental actuel à l'échelle nationale**, comme nous avons su le faire par le biais du projet ERVM dont la première cohorte a été lancée cette année avec succès.

1.3 - Un cadre clarifié pour la R&D et des moyens d'assistance technique "Experts" pour accompagner les industriels dans leurs efforts d'innovation et de croissance :

La Recherche et le Développement (R&D) est un vecteur primordial d'innovation et de croissance. À ce jour, les manufacturiers ont beaucoup de difficultés à comprendre et appliquer la double déduction R&D qui leur permettrait d'optimiser certains de leurs investissements.

Nous requérons une amélioration de la mesure "R&D double déduction " en vigueur depuis quelques années.

Voici des exemples de coûts associés qui seraient soumis à la R&D permettant une déduction fiscale

- Frais de déplacements et de participation à des salons à l'international,
- Rencontres B2B (relations fournisseurs, développement de marchés, etc.),
- Ressources liées au projet innovation,
- Temps homme (réflexions, etc.).
- Investissements divers = Équipements, Marketing, Brevets, etc.

Afin de permettre une implémentation efficace et claire de cette mesure cruciale, **nous demandons de prévoir des sessions de vulgarisation de ces mesures par des experts** de la Mauritius Revenue Authority.

Nous demandons aussi un financement de 1 million Rs afin de co-financer le coût d'un expert qui facilitera le processus d'application et de compréhension des coûts associés à la R&D pour une période d'un an.



CHAPITRE II - Consolidation Made in Moris plus inclusif, accessible aux touristes, et son pendant Buy mauritian program

2.1 - Développement du réseau de boutiques Made in Moris : Valorisation de la production locale et sensibilisation au recyclage et au tri :

L'AMM souhaite renforcer les liens entre les entrepreneurs et le label Made in Moris pour répondre à la demande croissante des touristes et des Mauriciens. Notre proposition vise à développer le réseau de boutiques Made in Moris, en mettant l'accent sur la valorisation de la production locale et la promotion du recyclage.

Nous envisageons l'ouverture de 3 boutiques dédiées aux produits non alimentaires et de 7 boutiques proposant des produits alimentaires et autres, réparties dans différentes régions de l'île.

Pour ces dernières, nous prévoyons de conclure des accords avec des tabagies ou supérettes déjà établies aux quatre coins de l'île, en leur offrant un référencement Made in Moris, un habillage aux couleurs de la marque ainsi qu'un plan d'intéressement pour inciter les consommateurs à privilégier les produits locaux et soutenir le recyclage.

Nos boutiques Made in Moris permettront de valoriser une large gamme de produits locaux, incluant des articles textiles, chaussures, lunettes, bijoux, articles de papeterie, et bien d'autres, dans des espaces dédiés à la découverte et à l'achat de produits fabriqués localement.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de notre présence à l'aéroport et du projet ERVM, visant à soutenir les PME locales et promouvoir une consommation responsable et durable à Maurice.

Pour concrétiser cette vision, **nous sollicitons un financement de Rs 20 millions sur 3 ans, couvrant les frais juridiques, la formation des franchisés, le développement de partenariats pour les solutions liées au recyclage, la formation du grand public sur le recyclage et le tri, l'habillage des boutiques, les activités de communication.**

Objectifs : 3 boutiques la première puis la deuxième année et 4 boutiques la troisième année, démontrant notre engagement à faire croître ce réseau de distribution Made in Moris.

Nous soulignons également que le E-Voucher en vigueur aujourd'hui permettrait aux voyageurs de bénéficier de remise sur les produits locaux au sein des différents points de ventes franchisés et enregistrés auprès de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (MCCI). De la même manière, il sera utilisable à l'aéroport au niveau de l'aménagement destiné exclusivement aux produits labellisés Made in Moris que nous demandons dans notre mesure détaillée au chapitre suivant (Cf. Chapitre 2.2).

Nous sommes convaincus que ce projet aura un impact significatif sur l'économie locale en stimulant l'entrepreneuriat, renforçant la présence des produits locaux sur le marché et offrant aux consommateurs mauriciens et aux touristes une expérience d'achat authentique et valorisante.



2.2 - Priorité aux produits Made in Moris à l'aéroport : Un engagement pour booster l'attractivité de notre destination :

Pour mémoire, notre espace dédié au Made in Moris dans le Duty Free Shop à l'aéroport qui est une mesure phare du budget 2023-2024 reste encore en devenir.

Nos premiers contacts avec le nouveau CEO de l'aéroport sont positifs et nous lui avons fait passer le message suivant : **que les produits Made in Moris soient traités prioritairement et mis en avant dès la sortie des formalités de police et de sécurité pour nous assurer du meilleur impact possible (dans le Duty Free Shop).**

Nous aurions besoin de tous les soutiens possibles pour faire aboutir ce qui relève à la fois du bon sens, de la pratique courante dans tous les aéroports internationaux ainsi que de l'ambition locale intimement rattachée à l'attractivité de notre destination, mais aussi dans l'optique de faire voyager nos produits mauriciens de qualité à l'international.

2.3 - Programme "En Route Vers le Made in Moris" (ERVM) : Prise en charge des frais de labellisation des PME pour la première année :

Dans le but d'encourager encore davantage les entreprises à se développer de manière saine par le biais de l'encadrement du label Made in Moris, **nous demandons que les frais de labellisation des entreprises ayant suivi avec succès le programme soient pris en charge sous le ERVM.**

2.4 - "Buy Mauritian Programme": Création d'un observatoire des achats publics afin de piloter et mesurer l'un des indicateurs de nos Objectifs de Développement Durable (ODD / SDGs) et permettre une meilleure adéquation de l'offre et de la demande :

Nous avons pris acte dans le précédent budget 2023-2024 des mesures audacieuses du Buy Mauritian Programme, telles que :

- **La mesure 111** - *"To support the local industry and encourage the consumption of goods produced locally, Government is [...] (c) Procuring at least 50 percent of all biscuits, uniforms, edible oil, margarine, tea, juice, and yogurt from local manufacturers."*
- **La mesure 249** - *"Whilst we invest in our infrastructure, we will do so inclusively by supporting small and medium contractors [...] (a) SMEs will benefit from a 30 percent margin of preference."*



Pour porter leurs fruits, ces mesures ont besoin d'être accompagnées d'une simplification des procédures au niveau de la plateforme "E-Procurement". En effet, les PME ne disposent souvent pas des ressources en interne pour intégrer ce processus aujourd'hui encore trop complexe.

Concrètement, nous recommandons :

- **Que la plateforme soit façonnée de manière à obtenir un système d'information adapté à l'utilisateur (simple et ergonomique),**
- **Qu'une personne spécialisée soit postée afin d'accompagner les entreprises spécifiquement sur leur démarche d'enregistrement jusqu'à l'étape de réponse aux Appels d'Offres,**
- **Qu'une hotline soit également mise en place afin de répondre aux besoins des entreprises au sens large.**

Par ailleurs, pour mesurer l'efficacité du Buy Mauritius Programme, **il est préconisé la création d'un Observatoire de l'achat locale chargé de :**

- **Compiler les données des ministères et collectivités, afin de mesurer l'implémentation effective de ces deux mesures phares,**
- **De les rendre accessibles en vue d'améliorer l'adéquation de l'offre et la demande,**
- **D'analyser et mesurer stratégiquement l'un de nos Objectifs de Développement Durable (ODD / SDGs).**

Enfin, pour s'attaquer à la question des retards de paiement qui affectent la rentabilité et la compétitivité des PME, **il est instamment demandé que le Gouvernement légifère, pour les organisations publiques, parapubliques et les sociétés cotées en bourse.**

L'objectif serait d'encourager à respecter un délai de 30 à 60 jours maximum selon les seuils, mais aussi de lutter contre les abus de certains acteurs économiques.

CHAPITRE III - Sécuriser la pérennité de l'industrie locale et de son écosystème par l'accès à la main d'oeuvre

3.1 - Ouvrir et accélérer la démarche d'accès à la main-d'œuvre étrangère aux DOEs :

Notre mémorandum budgétaire 2023-2024 faisait mention de la situation alarmante concernant la raréfaction de la main-d'œuvre locale qui représente un enjeu majeur pour la pérennité et la compétitivité de nos DOEs.

Nous relayons ici les difficultés récurrentes de tous nos membres (notamment du secteur recyclage, agro-alimentaire, etc.) qui sont en sous-exploitation de leurs capacités de production, en raison des lenteurs des procédures de recrutement des étrangers.



Nous saluons la levée des quotas pour le secteur manufacturier qui est une première étape vers une fluidification du processus de recrutement de la main-d'œuvre étrangère.

Mais plus crucial encore, le traitement des demandes des industriels au cas par cas est à ce jour trop lent.

Nous demandons ainsi que le délai maximal pour l'approbation d'un work permit soit fixé à 3 semaines, et que le principe de "silent is consent" rentre en jeu après ce délai. Il nous revient que de nombreuses DOEs sont en attente d'approbation, qui durent jusqu'à 1 an, délai insoutenable affectant ainsi leur capacité de production.

En effet, même si la robotisation et l'automatisation progressives vont diminuer la part de main-d'œuvre nécessaire à la transformation et la mise en marché de nos produits, il est probable que, si nous ne faisons pas cette ouverture de notre marché du travail, le manque de main-d'œuvre et l'absence d'appétence des jeunes générations pour le travail dans l'industrie vont être un facteur très limitant, voire désastreux pour la croissance du PIB industriel.

De plus, il nous a aussi été remonté que le non-renouvellement des contrats des travailleurs étrangers d'une durée de 6 ans augmenterait encore davantage la problématique de traitement des demandes de recrutement de cette main d'œuvre.

Nous demandons donc que :

- 1. Le renouvellement soit à présent effectif jusqu'à un maximum de 10 ans (comme pour les EOE) dans la mesure où l'employé et l'employeur souhaitent perpétuer la durée de l'activité.**
- 2. Dans le cadre d'un renouvellement de contrat avant la durée maximale de non-renouvellement (soit 6 ans), le consentement automatique (silent is consent principe) soit applicable au bout de 1 mois d'attente au profit de l'organisation demandeuse à compter de la date de sa requête.**
- 3. À défaut de réaction de l'administration suite aux requêtes de recrutement de travailleurs étrangers par les entreprises, le consentement automatique (silent is consent principe) soit applicable au bout de 1 mois d'attente au profit de l'organisation demandeuse à compter de la date de sa requête.**



3.2 - Faciliter l'intégration des femmes dans le secteur industriel à égalité de salaire , par des mesures incitatives et un programme ad'hoc de sensibilisation/ recrutement (INDISTRI-ELLE) :

Les femmes représentent aujourd'hui environ 45% de la population active et 51% des électeurs.

Or seulement 15% d'entre elles sont présentes dans la manufacture, principalement sur des postes administratifs.

Intéresser les femmes à rejoindre l'industrie nécessitera donc des mesures ad'hoc, à commencer par :

- **Subventionner jusqu'à 4 000 Rs par mois par enfant sur 3 années pour les mères ou pères dont la rémunération s'élève à moins de 50 000 Rs par mois, afin de couvrir en partie les frais de prise en charge de leurs enfants au sein des crèches.**
- **Encourager la flexibilité des heures de travail** pour fidéliser les pères et mères à leur travail et améliorer leur assiduité, mieux adapté à leur emploi du temps personnel.
- **Enclencher une collaboration entre Maurice Stratégie et l'AMM sur l'incitation des femmes à intégrer le secteur manufacturier et son impact sur le PIB.** Cela aura pour objectif de définir des actions à prioriser afin de les encourager dans cette voie.
- **Changer l'appellation "congé maternité" en "congé parental" pour impliquer davantage les pères dans leur droit au congé.**

De plus, la prime à l'emploi pour le retour à l'emploi des femmes serait à étendre sur 3 ans supplémentaires. Nous répondons ici à la demande d'environ 700 entreprises qui continueront à prendre en charge les charges sociales et le transport en complément de la prime à l'emploi.

L'atteinte d'une meilleure parité / équité / inclusivité en entreprise industrielle est un processus qui nécessitera un engagement de nos membres que **nous souhaitons accompagner par des échanges de bonnes pratiques, nécessitant un budget sur 3 ans pour un montant de 6 millions de roupies.**

La première année permettra de conscientiser la population mais aussi de récolter les données nécessaires afin de prendre les actions adéquates en années 2 et 3 accompagnées d'une vaste campagne de Sensibilisation et Communication envers les entreprises et les femmes.



Cette première année se composera ainsi :

1. D'une campagne de sensibilisation & Promotion des modèles féminins dans l'industrie : "INDISTRI-ELLE" :

Cette campagne pourrait inclure des annonces dans les médias traditionnels et numériques, des événements de sensibilisation dans les écoles et les universités, ainsi que des séminaires pour les entreprises. L'objectif de cette initiative serait de mettre en avant les réussites professionnelles des femmes dans l'industrie sous forme de création de vidéos, d'articles et de témoignages mettant en lumière les parcours inspirants de femmes travaillant dans des métiers industriels.

2. D'une formation des Managers via un programme national ad'hoc Inclusivité des femmes en Industrie, financé par le HRDC :

Prévoir des ressources pour organiser des formations sur la non-discrimination et la promotion de la diversité pour les managers et les responsables des ressources humaines dans les entreprises manufacturières. Ces formations aideront à créer un environnement de travail inclusif et à lutter contre les préjugés persistants. Elles sont aussi nécessaires pour réduire les biais cognitifs dans le processus de recrutement et favoriser la diversité des candidatures.

3. D'un salon de l'Emploi "Femmes & Industrie" :

Organiser un salon de l'emploi dédié aux femmes, offrant des offres d'emploi inclusives dans le secteur de l'industrie.

Le salon comprendra également des ateliers de sensibilisation sur l'importance de la diversité en milieu professionnel et des conseils pour les femmes aspirant à des carrières dans des métiers traditionnellement masculins.

Autres exemples d'ateliers :

Comment rédiger des offres d'emplois inclusifs à l'intention des RH ; Conférence débat/forum en collaboration avec l'Institut Charles Telfair pour parler de la féminisation de l'industrie ; Etc.

CHAPITRE IV - En avant toute vers une industrie décarbonée et durable

Afin d'accompagner le mouvement de la transition énergétique vers les 60% d'autosuffisance énergétique pour 2030, **nous proposons deux mesures complémentaires :**

- **Un programme national de substitution à l'énergie fossile par le solaire par le biais d'un taux bonifié pour 100 installations photovoltaïques à 10 Millions Rs sur 5 ans avec amortissement accéléré pour les primo-accédants .**
- **Un programme favorisant l'augmentation des capacités qui permettrait aux industriels déjà équipés d'aller vers une plus grande autonomie, par le biais d'une subvention indirecte, jusqu'à 70% du coût d'installation sous forme d'amortissement accéléré.**



En attendant l'intégration des énergies renouvelables en industrie, **il est demandé la suspension de la mesure de l'augmentation de l'électricité pour tous les industriels qui sont en train de rejoindre ou rejoindraient le mouvement de la substitution des énergies fossiles en faveur des énergies renouvelables.**

D'autre part, l'augmentation de la température sur toute l'île en raison du changement climatique **justifie que la CEB augmente le seuil des capacités des installations domestiques des micro-entrepreneurs à hauteur de 15 KW/H au lieu de 5 KW/H.** En effet, ces micro-entreprises n'étant pas rattachées aux tarifs "entreprises", il nous paraît donc judicieux de leur proposer une alternative supportable.

De plus, afin de rendre le secteur de l'énergie renouvelable plus attrayant, une implémentation rapide du "Net Metering" est plus que primordial.

D'un point de vue d'économie circulaire à l'image de la mesure en vigueur sur le recyclage du PET, **nous demandons l'octroi de subsides de 15 Rs/Kg pour le HDPE récupéré et exporté pour un recyclage à l'international, et 30 Rs/kg étendu au HDPE recyclés localement.**

De la même manière, **nous suggérons de supprimer la TVA sur les poubelles produites localement (quelle que soit la matière) afin d'encourager le tri des déchets à la source.**

CHAPITRE V - Difficultés structurelles à régler

5.1 - Food Standard Agency :

Il est temps d'établir nos propres standards **via la création d'une "Food Standard Agency" annoncé par le premier ministre durant le budget 2019 pour un étiquetage obligatoire adapté aux différentes catégories de produits alimentaires** (végétarien, végétan, halal, kosher, etc.) comme précédemment annoncé et plus adapté à nos moeurs et coutumes que les standards internationaux. Cela permettra de soutenir notre industrie locale face aux importations non-conformes à nos modes de vie multiculturels.

Sur un aspect nutritionnel, d'autres mentions pourront être indiquées de manière optionnelle, telle que la teneur :

- **En nutriments et aliments à favoriser** (fibres, protéines, fruits, légumes, légumineuses, fruits à coques, huile de colza, de noix et d'olive),
- **En nutriments à limiter** (énergie, acides gras saturés, sucres, sel).

Notre Food Standard national aura pour but d'aider les consommateurs à faire des choix alimentaires en connaissance de cause des sensibilités diététiques mais aussi plus sains, en prenant en compte la composition nutritionnelle de l'aliment et à s'engager aussi par un achat local de proximité avec une empreinte carbone plus réduite que l'importation.



5.2 - Protection de la qualité via des Standards à l'import :

Comme nous l'avons précédemment souligné, il y a encore aujourd'hui une compétition déloyale entre les manufacturiers mauriciens qui s'engagent dans la qualité, les normes, les standards et l'importation sans un contrôle de qualité.

Il est ainsi impératif de protéger Maurice et les consommateurs contre des produits importés de basse qualité. L'implémentation obligatoire des normes et standards suivants est nécessaire :

- **Edible Oil :**
 - S 112 for Soya, MS 28 for sunflower and MS27 for blended oil.
 - SA 8000-2014 for social accountability .

- **Canned foods :**
 - MS 30 Labeling of products.
 - MS 38 Canned processed peas.
 - MS 39 Canned tomato concentrate.

- **Margarine and spreads :**
 - MS30, MS26 for margarine.
 - MS 153 for fat spreads.
 - ISO 22000:200.
 - IFS Food.
 - MS27 for vanaspati & shortening.

- **Dairy products :**
 - MS 30: 2016 – Labeling of pre-packaged food.

- **Paints and varnishes :**
 - MS 3:2010 + A1:2011 + A2:2013 19 p Gr 10 87.040.
 - MS 24:2016.
 - MS 87:1991 8 p Gr 4 87.04.

CONCLUSION

Grâce à la priorité qui a été donnée dans l'agenda national par le gouvernement, et à contre-courant du processus mondial de désindustrialisation, notre secteur industriel a démontré en temps de crise COVID et post COVID sa capacité à s'adapter et répondre avec constance et résilience aux besoins de notre pays.

Les fondateurs de ces industries, qui ont consacré leur vie à assurer la réussite de leurs entreprises, en faisant parfois preuve de beaucoup de courage et de détermination devant les difficultés, transmettent aujourd'hui le flambeau à la nouvelle génération.

Les 30 ans de l'AMM en 2025 seront l'occasion de saluer la génération des pères fondateurs et la relève chargée de continuer à développer la Valeur Ajoutée locale, tout en s'assurant de notre sécurité alimentaire, de la transition énergétique, de la création de nouvelles filières dont la valorisation des déchets, et de la conquête de marchés exports.

Leur réussite dépendra de notre alliance renouvelée entre le public et le privé autour d'une vision partagée de notre politique industrielle adaptée aux enjeux du futur: ressources humaines, innovation / adaptation, internationalisation et responsabilité sociétale de l'entreprise.

